Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune GRAVELINES

×

ARRETE DU MAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

5.5 Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire et sur la possibilité de déléguer sa signature,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 23 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2023 ayant pour objet la cession des câbles de communication électronique et des équipements du réseau d'initiative publique et déclassement des équipement du domaine public,

Vu la signature de la promesse synallagmatique de cession du réseau FTTH et du réseau service antenne en date du 13 juillet 2023,

Considérant la signature de l'acte de vente du réseau FTTH et du réseau service antenne prévue le 29 Janvier 2024,

Considérant l'absence du Maire le 29 Janvier 2024,

ARRETE:

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint Délégué au Maire pour signer l'acte de vente du réseau FTTH et du réseau service antenne avec la société ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD, le 29 Janvier 2024.

Article 2:

Les actes ainsi dressés comporteront le nom et la signature de l'élu délégué précédés de la mention « pour le Maire » ou « Par délégation du Maire ».

Article 3:

Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ; . Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Notifié à l'intéressé(e);
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Receveur Municipal.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à GRAVELINES, Le 15 Janvier 2024 Pour extrait conforme, Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 2 4 JAN. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 2 4 JAN. 2024



Bertrand RINGOT

2 4 JAN 2024